Commune de
Val-de-Ruz

ARRÊTÉ DU CONSEIL COMMUNAL

relatif à la nomination d'un délégué auprès du Service intercommunal d'archivage (SIAr)

Le Conseil communal de la Commune de Val-de-Ruz,

vu la loi sur les communes (LCo), du 21 décembre 1964 ;

vu le règlement général, du 14 décembre 2015 ;

vu le règlement relatif au personnel administratif et technique, du 24 février 2026 ;

sur la proposition du chancelier,

arrête :

Nomination	**Article premier :** M. Patrice Godat, chancelier, est nommé délégué auprès du service intercommunal d'archivage (SIAr).
Rôle	**Art. 2 :** La lettre de mission de portée générale précise le rôle de M. Patrice Godat au sein du service précité.
Entrée en vigueur	**Art. 3 :** Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.
Abrogation	**Art. 4 :** Le présent arrêté abroge toutes dispositions contraires.
Publication	**Art. 5 :** Le présent arrêté sera inscrit au Recueil systématique de la Commune.

Val-de-Ruz, le 2 septembre 2026

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président — J.-C. Brechbühler

Le secrétaire — A. Muratovic